

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

2078

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Hessane El Ghoul

Date de naissance :

Adresse :

0637573913

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 09/01/2021

Le : 18/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Pharmacie Al Amine 123 Mosquée Med Al Hay Salam Tel: 05 37 74 54 05</i>	27-01-21	859,20

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553 B			
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

pharmacie AL AMINE-TAHA - Bouznika

Dr LAKHDAR Amine-Taha

0537745405

Mosquée Mohammed VI hay essalam , bouznika



Facture N° 20210127-191

Date de vente : 27/01/2021

Médecin traitant :

hessane mohamed

bouznika, Maroc

Produit

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
TAHOR CO 10MG B28 COMP MV MM	3	79,00	Exonéré (0.00%)	237,00
APROVASC CO 300MG/5MG B28 COMP	3	185,60	Exonéré (0.00%)	556,80
ASPEGIC ST 100MG B20 SACHET	3	21,80	TVA (7.00%)	65,40

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
PER.:05 2022
LOT : 20E009
6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
PER.:05 2022
LOT : 20E009
6 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
P.P.V : 21DH80
PER.:05 2022
LOT : 20E009
6 118000 061113

Sariofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pef
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med VI Hay Salam
Tél: 05 37 74 54 05

Total HT	854,92 DHS
TVA	4,28 DHS
Total	859,20 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : huit cent cinquante-neuf DHS
et vingt centimes

Sariofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pef
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

Sariofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebaâ Casablanca
APROVASC 300mg/5mg B28
Cp Pef
PPV : 185,60 DH
6 118001 082049

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00
6 118000 250340
Emballage scellé.
Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte.

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00
6 118000 250340
Emballage scellé.
Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte.

Pharmacie Al Amine Taha
Mosquée Med VI Hay Salam
Tél: 05 37 74 54 05

INPE 062070313

TAHOR 10MG 28 CPS
P.P.V : 79DH00
6 118000 250340
Emballage scellé.
Ne pas utiliser si la boîte a été ouverte.

28 COMPRIMÉS PELLICULÉS
Boute securisée pour votre protection

IF : 14462319 TP : 39833042 RC : 3397 ICE : 0015185290000
Tel : 0537745405

Adresse : Mosquée Mohammed VI hay essalam , bouznika